

AVIS DE RECRUTEMENT



**ADJOINTS TECHNIQUES DE L'INTÉRIEUR
ET DE L'OUTRE-MER
— Session 2021 —**

(Recrutement sans concours)

*Date limite de retrait des dossiers de candidature : le 13/07/2021 à 16h00
Date limite de **transmission** des dossiers de candidature : le 16/07/2021
Dates prévisionnelles d'admissibilité (sélection des dossiers) : semaines 35-36-38
Dates prévisionnelles d'admission (entretien) : semaines 39-40-41-42*

LISTE DES POSTES OFFERTS A CE RECRUTEMENT

SPÉCIALITÉ	MÉTIERS	LOCALISATION
<input type="checkbox"/> Hébergement et restauration	<input type="checkbox"/> Agents polyvalents de restauration	<input type="checkbox"/> CRS 13 à Saint-Brieuc (22)
		<input type="checkbox"/> CRS 41 à Saint-Cyr-sur-Loire (37)
		<input type="checkbox"/> CRS 42 à Saint-Herblain (44)
		<input type="checkbox"/> CRS 51 à Saran (45)
		<input type="checkbox"/> CRS 32 au Havre (76) (2 postes)
		<input type="checkbox"/> CRS 31 à Rouen (76)
		<input type="checkbox"/> Gendarmerie à Nantes (44)
	<input type="checkbox"/> Personnel de résidence préfectorale	<input type="checkbox"/> Préfecture d'Indre-et-Loire à Tours (37)
		<input type="checkbox"/> Sous-préfecture de Loches (37)
		<input type="checkbox"/> Préfecture de Loir-et-Cher à Blois (41) (2 postes)
		<input type="checkbox"/> Préfecture de l'Eure à Évreux (27)
		<input type="checkbox"/> Sous-Préfecture de Saumur (49)
		<input type="checkbox"/> Préfecture de la Mayenne à Laval (53)

<input type="checkbox"/> Accueil, Maintenance et Logistique	<input type="checkbox"/> Agent polyvalent de reprographie	<input type="checkbox"/> École de police de Oissel (76)
	<input type="checkbox"/> Agents polyvalents de maintenance et de manutention	<input type="checkbox"/> DDSP du Finistère à Brest (29)
		<input type="checkbox"/> DDSP de Seine-Maritime au Havre (76)
		<input type="checkbox"/> CRS 42 à Saint-Herblain (44)
		<input type="checkbox"/> Gendarmerie à Nantes (44)
		<input type="checkbox"/> Préfecture de Loir-et-Cher à Blois (41)
	<input type="checkbox"/> Agent d'entretien des espaces verts	<input type="checkbox"/> CRS 42 à Saint-Herblain (44)
	<input type="checkbox"/> Agent polyvalent chargé de la conduite automobile	<input type="checkbox"/> Préfecture de Loir-et-Cher à Blois (41) (3 postes)
		<input type="checkbox"/> Préfecture de la Mayenne à Laval (53)
		<input type="checkbox"/> Sous-préfecture de Mamers (72)

Les fiches de postes sont accessibles sur le site internet du ministère de l'intérieur:
www.interieur.gouv.fr (onglet « le ministère recrute », rubrique « filière services techniques »)

I – CONDITIONS DE RECRUTEMENT :

- Être de nationalité française ou ressortissant d'un des États membres de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen (voir annexe 1),
- Être âgé(e) de 18 ans au moins,
- Être en règle avec la législation sur le service national,
- Sans condition de diplôme.

II – LES MODALITÉS DE RECRUTEMENT :

- 1^{ère} phase (admissibilité) : examen par un jury des dossiers de candidature présentés par les candidats. Seuls les candidats dont la candidature aura été retenue seront convoqués à la phase d'admission.
- 2^{ème} phase (admission) : une épreuve d'entretien avec le jury (durée 15 minutes).

III – LA CANDIDATURE :

Les dossiers d'inscription sont disponibles:

- soit en téléchargeant le dossier sur le site : www.interieur.gouv.fr (onglet « le ministère recrute », rubrique « filière services techniques »)
- soit par messagerie électronique à l'adresse suivante : delreg37-recrutadt@interieur.gouv.fr
- soit par courrier en joignant une enveloppe de format A4 affranchie au tarif en vigueur pour 100g et libellée à l'adresse du candidat, à l'adresse suivante :

SGAMI OUEST
Bureau zonal du recrutement
30, rue du Mûrier – B.P. 10700
37542 – SAINT-CYR-SUR-LOIRE CEDEX

La date limite de retrait des dossiers est fixée au 13/07/2021 à 16h00.

IV – CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

Pièces à fournir :

- Le dossier d'inscription dûment complété, daté et signé,
- L'accusé de réception complété lisiblement,
- Une photocopie recto-verso de la carte nationale d'identité,
- Une copie des diplômes obtenus (facultatif),
- Un document justifiant la position exacte du candidat à l'égard du service national (*uniquement pour les candidats âgés de moins de 25 ans*),
- Une lettre de motivation,
- Un curriculum vitae indiquant la nature et la durée des formations suivies et les emplois occupés,
- Les justificatifs joints au CV (*certificats de travail, contrats de travail, attestations d'employeurs ou de formation...*).

V – ACHEMINEMENT DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

Votre dossier, constitué des pièces demandées, devra être envoyé **au plus tard le 16/07/2021**, le cachet de la poste faisant foi, au bureau zonal du recrutement.

Tout dossier parvenant dans une enveloppe portant un cachet de la poste postérieur au 16/07/2021 ou parvenant après cette date dans une enveloppe ne portant aucun cachet de la poste sera refusé.

L'administration décline toute responsabilité quant aux dossiers qui ne seraient pas parvenus dans les délais impartis à l'adresse ci-dessus.

Rappel : Tout dossier incomplet ne sera pas instruit.

VI – CONVOCATIONS DES CANDIDATS :

Les candidats dont le dossier aura été sélectionné par le jury reçoivent, par **voie dématérialisée et à l'adresse électronique renseignée dans le dossier d'inscription**, une convocation nominative indiquant la date, l'heure et le lieu de l'entretien avec le jury ainsi que les différentes consignes relatives au bon déroulement de ce recrutement.

Les candidats n'ayant pas reçu leur convocation au plus tard dix jours francs avant la date prévue pour chacune des épreuves doivent se rapprocher sans délai du bureau zonal du recrutement du SGAMI Ouest.

Le défaut de réception des convocations ne pourra engager la responsabilité du service organisateur.

SGAMI OUEST

Bureau zonal du recrutement

 30 rue du Mûrier – B.P. 10700

 37542 SAINT CYR SUR LOIRE Cedex

 ☎ 02-47-42-85-35

Dossier d'inscription

Adjoint technique

de l'intérieur et de l'outre-mer

 - Session 2021 -

VEUILLEZ COCHER LE MÉTIER DANS LEQUEL VOUS VOUS INSCRIVEZ (1 seul choix possible)

SPÉCIALITÉ (1 seul choix possible)	MÉTIER (1 seul choix possible)	LOCALISATION
<input type="checkbox"/> Hébergement et restauration	<input type="checkbox"/> Agents polyvalents de restauration	<input type="checkbox"/> CRS 13 à Saint-Brieuc (22)
		<input type="checkbox"/> CRS 41 à Saint-Cyr-sur-Loire (37)
		<input type="checkbox"/> CRS 42 à Saint-Herblain (44)
		<input type="checkbox"/> CRS 51 à Saran (45)
		<input type="checkbox"/> CRS 32 au Havre (76) (2 postes)
		<input type="checkbox"/> CRS 31 à Rouen (76)
		<input type="checkbox"/> Gendarmerie à Nantes (44)
	<input type="checkbox"/> Personnel de résidence préfectorale	<input type="checkbox"/> Préfecture d'Indre-et-Loire à Tours (37)
		<input type="checkbox"/> Sous-préfecture de Loches (37)
		<input type="checkbox"/> Préfecture de Loir-et-Cher à Blois (41) (2 postes)
		<input type="checkbox"/> Préfecture de l'Eure à Évreux (27)
		<input type="checkbox"/> Sous-Préfecture de Saumur (49)
		<input type="checkbox"/> Préfecture de la Mayenne à Laval (53)
		<input type="checkbox"/> Accueil, Maintenance et Logistique
<input type="checkbox"/> Agents polyvalents de maintenance et de manutention	<input type="checkbox"/> DDSP du Finistère à Brest (29)	
	<input type="checkbox"/> DDSP de Seine-Maritime au Havre (76)	
	<input type="checkbox"/> CRS 42 à Saint-Herblain (44)	
	<input type="checkbox"/> Gendarmerie à Nantes (44)	
	<input type="checkbox"/> Préfecture de Loir-et-Cher à Blois (41)	
<input type="checkbox"/> Agent d'entretien des espaces verts	<input type="checkbox"/> CRS 42 à Saint-Herblain (44)	
<input type="checkbox"/> Agent polyvalent chargé de la conduite automobile	<input type="checkbox"/> Préfecture de Loir-et-Cher à Blois (41) (3 postes)	
	<input type="checkbox"/> Préfecture de la Mayenne à Laval (53)	
	<input type="checkbox"/> Sous-préfecture de Mamers (72)	

À compléter lisiblement et en majuscules

ÉTAT CIVIL

Monsieur Madame

Nom (en lettres capitales ; pour les femmes, nom de jeune fille) :

Prénoms (souligner le prénom usuel) :

Nom marital (pour les femmes mariées, veuves ou divorcées) :

Nom de jeune fille de la mère :

Votre date de naissance : Votre lieu de naissance :

Nationalité française : oui non en cours de naturalisation

Nationalité (si autre que française, selon annexe 1) :

ADRESSE

N° : Rue :

Code postal : Localité : Pays (si autre que France) :

Numéros de téléphone :

Adresse électronique (obligatoire) :

SITUATION FAMILIALE

Célibataire Marié(e) Séparé(e) judiciairement Divorcé(e) Veuf(ve) Concubin(e) Pacsé(e)

Nom et prénom du conjoint :

Date et lieu de naissance du conjoint¹ :

Profession du conjoint :

Enfants à charge (indiquer leur nom, prénom, date de naissance) :

.....

.....

.....

SERVICE NATIONAL

Pour les personnes nées avant le 1^{er} janvier 1979 :

Réformé Exempté Libéré → durée des services :

Pour les hommes nés après le 31 décembre 1978 et pour les femmes nées après le 31 décembre 1982 :

Recensement effectué : oui non / Journée défense et citoyenneté (JDC, ex-JAPD) : oui non

¹ou personne vivant en couple, le cas échéant.

ÉTUDES / DIPLÔMES

Diplôme obtenu (*indiquer uniquement le plus élevé*), date d'obtention et établissement de délivrance :

Études en cours et diplôme préparé :

SITUATION PROFESSIONNELLE

Profession actuelle (*indiquer l'administration ou la raison sociale et l'adresse de l'employeur*) :

Expérience professionnelle (*Indiquer les derniers emplois occupés et pour chacun d'eux, la nature et la durée, ainsi que l'adresse des employeurs*) :

Permis de conduire obtenus et valides :

FILIATION

Nom, prénom, profession du père :

Nom de jeune fille, prénom, profession de la mère :

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Êtes-vous une personne reconnue officiellement en situation de handicap (voir liste en annexe 2)? oui non

Si oui, souhaitez-vous des aménagements pour l'épreuve orale ?

oui : vous devrez produire, au plus tard 3 semaines avant l'épreuve d'admission, un certificat médical établi par un médecin agréé, daté de moins de 6 mois et précisant la nature des aides et aménagements sollicités. Le service gestionnaire vous indiquera les coordonnées du médecin à contacter.

non

Je soussigné(e), certifie sur l'honneur que les renseignements figurant sur le présent imprimé sont exacts et me déclare averti(e) que toute déclaration inexacte me fera perdre le bénéfice d'une éventuelle admission à ce recrutement.

En outre, je suis informé(e) qu'en cas de réussite, ma nomination est subordonnée à la visite médicale réglementaire d'aptitude conformément au décret n°87-602 du 30 juillet 1987 modifié.

Fait à _____, le.....

Signature,

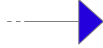
Rappel des pièces à joindre à l'inscription (tout dossier incomplet sera rejeté) :

- ce dossier d'inscription complété, daté et signé*
- l'accusé de réception dûment complété*
- un CV indiquant la nature et la durée des formations suivies et des emplois occupés*
- les justificatifs joints à ce CV (certificats de travail, contrats de travail, attestations d'employeur ou de formation, etc.)*
- une lettre de motivation*
- une photocopie recto/verso de la carte d'identité*
- un justificatif de la position exacte à l'égard du service national (uniquement pour les candidats âgés de moins de 25 ans)*
- une copie des diplômes obtenus (facultatif)*

« La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers nominatifs garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des services destinataires de la notice »



Merci d'inscrire lisiblement vos nom, prénom et **adresse mail** dans le cadre prévu à cet effet



.....
.....
.....
.....

ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Dossier d'inscription au recrutement sans concours d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer – Session 2021

Monsieur Madame

Nom (pour les femmes mariées, nom de jeune fille suivi du nom d'épouse)

Prénoms

CADRE RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION

Votre dossier d'inscription remis dans le cadre du recrutement sans concours d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer au titre de l'année 2021 **est bien parvenu à mon service dans les délais impartis.**

Je vous précise que le présent accusé de réception ne préjuge en rien de la suite qui sera réservée à votre candidature.

Le

Nom et signature de l'autorité administrative

ANNEXE 1

Pays européens dont les ressortissants ont accès à la Fonction Publique française

Les pays de l'Union Européenne (date d'adhésion)			
- Allemagne	(25.03.1957)	- Lettonie	(01.05.2004)
- Autriche	(01.01.1995)	- Lituanie	(01.05.2004)
- Belgique	(25.03.1957)	- Luxembourg	(25.03.1957)
- Bulgarie	(01.05.2007)	- Malte	(01.05.2004)
- Chypre	(01.04.2004)	- Pays Bas	(25.03.1957)
- Danemark	(01.01.1973)	- Pologne	(01.05.2004)
- Espagne	(01.01.1986)	- Portugal	(01.01.1986)
- Estonie	(01.05.2004)	- République Tchèque	(01.05.2004)
- Finlande	(01.01.1995)	- Roumanie	(01.05.2007)
- France	(25.03.1957)		
- Grèce	(01.01.1981)	- Slovaquie	(01.05.2004)
- Hongrie	(01.05.2004)	- Slovénie	(01.05.2004)
- Irlande	(01.01.1973)	- Suède	(01.01.1995)
- Italie	(25.03.1957)		

Les États parties à l'accord sur l'espace économique européen			
- Islande	1996	- Confédération Helvétique	1.06.2002
- Liechtenstein	1996	- Principauté de Monaco	2008
- Norvège	1996	- Principauté d'Andorre	1994

L'attention des candidats ressortissants des États membres de la Communauté européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, autres que la France, est appelée sur l'article 2 du décret n°2002-1294 du 24 octobre 2002 fixant les dispositions générales relatives à la situation et aux modalités de classement des ressortissants des États membres de la Communauté européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, nommés dans un corps de fonctionnaires de l'État ou de ses établissements publics :

« Art.2. - Les personnes mentionnées ... ne peuvent occuper un emploi dans le corps auquel elles appartiennent ou dans le corps d'accueil..., dont les attributions ne sont pas séparables de l'exercice de la souveraineté ou comportent une participation directe ou indirecte à l'exercice de prérogatives de puissance publique. Leur avancement de grade, leur promotion de corps ou leur nomination dans un emploi intervient dans les mêmes conditions. »

ANNEXE 2

Bénéficiaires de l'obligation d'emploi instituée par l'article L. 5212-2 du code du travail

Bénéficiaire de l'obligation d'emploi instituée par l'[article L. 5212-2](#):

1° Les travailleurs reconnus handicapés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées mentionnée à l'[article L. 146-9 du code de l'action sociale et des familles](#);

2° Les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10 % et titulaires d'une rente attribuée au titre du régime général de sécurité sociale ou de tout autre régime de protection sociale obligatoire;

3° Les titulaires d'une pension d'invalidité attribuée au titre du régime général de sécurité sociale, de tout autre régime de protection sociale obligatoire ou au titre des dispositions régissant les agents publics à condition que l'invalidité des intéressés réduise au moins des deux tiers leur capacité de travail ou de gain;

4° Les bénéficiaires mentionnés à l'article [L. 241-2](#) du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre;

...

9° Les titulaires d'une allocation ou d'une rente d'invalidité attribuée dans les conditions définies par la loi n° 91-1389 du 31 décembre 1991 relative à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service;

10° Les titulaires de la carte "mobilité inclusion" portant la mention "invalidité" définie à l'[article L. 241-3 du code de l'action sociale et des familles](#);

11° Les titulaires de l'allocation aux adultes handicapés.